

Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire



*SECRETARIAT REGIONAL
SNPES-PJJ/FSU CENTRE-EST*



snpespjjcentreest@gmail.com

**LE 12 MARS ON A TOUTES ET TOUS UNE BONNE
RAISON (AU MOINS !) D'ETRE EN GRVE !**

CETTE PJJ NOUS N'EN VOULONS PAS !

**TOUTES ET TOUS EN LUTTE CONTRE LA LIQUIDATION DE
LA PJJ !**

TOUTES ET TOUS EN A.G. LE 12 MARS, 10H00 à LYON !

Je serai en grève le jeudi 12 mars car :

Je veux défendre les missions éducatives de la PJJ :

- Je refuse le projet de Code de Justice Pénale des Mineurs. Dans la rédaction de ce texte, uniquement tourné vers le pénal, le temps de la relation éducative est bafoué, les délais sont irréalistes, les missions sont essentiellement probatoires. Son application transforme l'éducateur.trice en exécutant.e de la commande judiciaire.
- Je ne crois pas « aux vertus » de l'activité obligatoire tel que le prévoit la MEAJ.
- Je veux des moyens à la hauteur des besoins sur notre région, au service d'une justice des mineur.e.s protectrice et éducative. Les 10 Équivalents Temps Plein supplémentaires en 2020 pour faire face à une hausse de l'activité de + 800 jeunes suivi.e.s en 2019 sont dérisoires.

Je veux défendre mes conditions de travail :

- Je veux le respect des normes en milieu ouvert et la pluridisciplinarité dans l'ensemble des mesures exercées. Je refuse la comptabilisation par MJIE et non par jeune pour les psychologues.
- Je veux le respect de la charte des temps « hébergement », une autonomie pédagogique et la limitation des accueils à 8 jeunes au sein du collectif.
- Je veux accompagner les adolescent.e.s en difficultés dans leur parcours d'insertion et ne pas les occuper dans un cadre probatoire

Je veux que mes droits soient respectés :

- Cette année quelque soit mon corps, je veux pouvoir muter avec, comme critère principal, le barème. Je refuse l'inégalité de traitement entre les agents suivant leur corps instituée cette année pour la mobilité.
- Seule la présence en CAP de représentants du personnel élu.e.s peut garantir la transparence et l'égalité de traitement.
- Bien que désavoué par l'administration centrale suite à l'intervention du SNPES-PJJ/FSU, le DIR n'a pas informé les personnels du retrait de sa note sur le décompte de la journée de la solidarité, contraire aux textes en vigueur.

Je refuse la mise en concurrence des agents et la prime au mérite :

- Je m'oppose à l'instauration du CIA, prime au mérite discriminante, opaque, qui renforce la mise en concurrence des professionnel.le.s et qui peut avoir pour conséquence la destruction des collectifs de travail.
- Je revendique une revalorisation statutaire de tous les personnels.

Je veux un statut digne à la hauteur de mes responsabilités sans sélection :

- CSE fonctionnel.le.s, je refuse le principe d'une sélection pour devenir cadre éducatif alors même que j'exerce ces fonctions.
- Adjoint.e Administratif.ve, mes fonctions sont celles d'un.e S.A au sein des unités. Je réclame une revalorisation statutaire.
- Adjoint.e. technique, je veux un (possible) débouché de carrière en B, comme cela existe à l'administration pénitentiaire.
- Un A type pour l'ensemble de la filière socio-éducative qui corresponde à la prise en compte de la spécificité des missions et de la technicité des personnels.

Agent contractuel.le, je refuse d'être une variable d'ajustement :

- je veux un plan de titularisation et de formation pour les agents non titulaires,
- un traitement digne et humain avec des délais de prévenance raisonnable pour le renouvellement du contrat

Nous appelons l'ensemble des personnel.le.s qui ne supportent plus la braderie de leurs missions, la perte de sens de leur travail, qui dénoncent le « management » axé sur la méritocratie et la division des agents, et qui souhaitent défendre leurs droits

à être massivement en grève et dans l'action le 12 mars 2020

A participer à l'Assemblée Générale Régionale, ouverte à toutes et tous, le 12 mars à 10H00 à la DIR Centre-Est.

Nous déterminerons ensemble des actions à mener.